

Réforme du lycée : le plus important reste à faire



Mardi 13 octobre 2009, le Président de la République et le ministre de l'Éducation nationale semblent avoir donné le départ de la dernière étape de cette réforme.

Les annonces du Président de la République :

Le matin, en reprenant à son compte certaines analyses et recommandations du rapport DESCOINGS, le Président de la République ne nous a rien appris de nouveau.

Une énumération de généralités et d'exemples ne saurait être assimilée à un ensemble de mesures concrètes constituant habituellement une réforme.

Les précisions du ministre de l'Éducation nationale :

Luc CHATEL a ensuite apporté des précisions sans toutefois dévoiler l'essentiel du dispositif ni le volume global des grilles horaires.

Les précisions du ministre (liste non exhaustive) :

Il faut réformer un lycée qui en apparence fonctionne bien mais duquel 50 000 jeunes sortent chaque année sans diplôme et sans "solution" et qui débouche sur un trop fort taux d'échec dans le premier cycle des universités.

1- Le système d'orientation au lycée sera profondément modifié :

- **La classe de première deviendra "à spécialisation progressive"** avec des possibilités de "correction des trajectoires" en cours et en fin d'année.

Les programmes seront harmonisés et des "stages passerelles" seront organisés pendant les congés scolaires.

Le ministre veut ainsi instaurer un "droit à l'erreur" .

- **Des plateformes d'information** utilisant des technologies modernes seront créées.

- **Un tutorat en orientation** sera instauré, assuré par des enseignants volontaires, contre rémunération et

donc en plus de leur horaire de service.

2- Accroître les possibilités de débouchés des filières L et STI

qui seront profondément renouvelées. La filière L sera davantage tournée vers les langues, le droit, les sciences politiques, etc.

3- Mise en place d'un accompagnement personnalisé pour tous les élèves, en classes de seconde, première et terminale, à raison de deux heures hebdomadaires inscrites à l'emploi du temps.

Le ministre a réaffirmé à plusieurs reprises ne pas vouloir aggraver l'horaire actuel des élèves. Les activités nouvelles seront donc incluses dans l'emploi du temps, au détriment de l'enseignement disciplinaire.

Communiqué de presse

Les annonces du Président de la République et du ministre de l'Éducation nationale du mardi 13 octobre 2009 lancent la dernière étape de la réforme des lycées.

Elles confirment des orientations déjà dévoilées, notamment à l'occasion de la publication du rapport DESCOINGS.

Les précisions apportées ce mardi par le ministre fixent le cadre de la nouvelle concertation qui s'ouvre.

En l'état, elles ne permettent d'apprécier ni l'importance réelle des changements provoqués par la réforme, ni leurs conséquences et l'ampleur de ces conséquences sur la scolarité des élèves, sur les conditions de travail des personnels, sur le fonctionnement des établissements, sur la réussite dans le premier cycle des universités.

Ainsi, nous ne connaissons ni les programmes, ni l'architecture des classes et les grilles horaires.

En outre, la mise en place d'un suivi individualisé des élèves et d'un tutorat ne peut se faire qu'avec de très faibles effectifs, mesures incompatibles avec les fermetures de postes massives et à répétition.

Pour le SNCL-FAEN, le plus important reste donc à faire et les semaines à venir seront déterminantes.

Le syndicat participera aux négociations avec un esprit constructif et la volonté de défendre fermement la qualité et l'image du système éducatif ainsi que les conditions de travail des personnels qui se sont considérablement détériorées ces dernières années.

Paris, le 14 octobre 2009

4- Développement d'un "plan ambitieux" d'apprentissage des langues vivantes

afin de rattraper le retard pris par la France en ce domaine.



5- "L'éveil aux cultures" sera instauré,

notamment par la mise à disposition d'une banque nationale de données libres de droits, pour les enseignants.

Réforme du lycée : le plus important reste à faire (suite)

6- De nouvelles responsabilités devraient être données aux élèves :

Le ministre a évoqué des "délégations de compétences", sans autres précisions, ce qui peut être particulièrement inquiétant pour les personnels, et l'abaissement à 16 ans de l'âge légal d'accès aux responsabilités associatives.



L'ANALYSE DU SNCL-FAEN :

1- Si certaines organisations ont estimé qu'il ne s'agissait pas d'une réforme mais de simples aménagements, nous sommes quant à nous beaucoup plus prudents.

Car nul ne peut prétendre aujourd'hui connaître toutes les conséquences, et leur ampleur, des décisions concrètes qui seront prises début décembre.

• **Quel pourcentage d'enseignement disciplinaire restera-t-il après l'introduction de nouvelles activités dans un horaire au mieux maintenu et dans un contexte général de fermetures massives de postes ?**

• **De nouvelles sollicitations pour les enseignants** (tutorat, stages passerelles, aide individualisée, etc) alors que certains collègues sont déjà à la limite de la rupture.



• **Quelles seront les "délégations de compétences" faites aux élèves, avec quelles conséquences pour les personnels ?**

2- Si nous pouvons nous réjouir de voir le ministre reprendre à son compte certaines de nos demandes et de nos formules, notamment en matière d'orientation, nous attendons de connaître le détail des mesures, de pouvoir en apprécier la portée et

toutes les conséquences pour formuler un jugement.

Au cours de la rencontre avec le ministre, nous avons rappelé plusieurs de nos demandes :

• **L'amélioration de l'orientation est une nécessité.**

• **Ne pas abaisser le niveau de transmission des connaissances** (horaire minimal des élèves = 30 heures).

• Pour apporter une **aide individualisée** aux élèves, les enseignants doivent être préparés et formés .

• **L'autonomie** laissée aux établissements doit respecter les programmes et horaires officiels nationaux.

• **Améliorer les conditions de travail des personnels** fortement dégradées ces dernières années .

• **La responsabilisation des élèves** ne doit pas conduire à une remise en cause des personnels, de leurs missions et de leur travail.

• On ne pourra faire l'économie de **parler du lycée professionnel**, collatéral au lycée général et technologique, **et du collège** placé en amont.

• **Le baccalauréat doit demeurer un examen terminal.**

• **Toutes les disciplines qui font la spécificité des séries** doivent être enseignées dans **le tronc commun initial** afin que les élèves puissent choisir leur orientation en toute connaissance de cause.



Les retraités dans l'action

A l'appel des fédérations de retraités, dont la FGR-FP à laquelle les adhérents pensionnés du SNCL sont affiliés, ces personnels feront

du **16 octobre** une **journée revendicative** pour la défense de leur pouvoir d'achat et de la protection sociale.

Selon les départements, des conférences de presse, des délégations en préfecture,



des rassemblements ou des manifestations sont organisés ce jour-là.

Pour toute information concernant **les modalités fixées dans votre académie**, contactez la section locale de la FGR-FP.